



**SYNDICAT MIXTE
BAIE DE SOMME – GRAND LITTORAL PICARD**

Réunion du Comité Syndical
du 20 janvier 2020

**Réunion du Comité Syndical
du 20 janvier 2020**



Le Comité Syndical du Syndicat Mixte dûment convoqué par Monsieur le Président le 13 décembre 2019 s'est réuni le lundi 20 janvier 2020 à 15 Heures 30 à la Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville d'Ault.

Membres : 36

Présents : 30

Nombre de Votants : 29

Nombre de Voix : 51

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
- Madame Jocelyne MARTIN
- Madame Carole BIZET
- Monsieur Emmanuel NOIRET
- Madame Sabrina HOLLEVILLE MILHAT
- Monsieur Franck BEAUVARLET
- Monsieur Hubert DE JENLIS
- Monsieur Bernard DAVERGNE

Représentants des Communes

- Monsieur Alain BAILLET, Maire de Fort-Mahon Plage
- Madame Jeanine BOURGAU, Maire de Le Crotoy
- Madame Nicole BOUTARD, Conseiller Municipal de Favières
- Monsieur Michel BOUTIN, Maire de Boismont
- Monsieur Jean DOMITILE, Conseiller Municipal de Noyelles-sur-Mer
- Monsieur Bernard DUCROCQ, Maire de Pendé
- Monsieur Jean GORRIEZ, Maire de Saigneville
- Monsieur Alain HENOCQUE, Maire de Woignarue
- Monsieur Jean-Paul LECOMTE, Maire de Cayeux-sur-Mer
- Monsieur Bernard LEFEBVRE, Adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme
- Monsieur Emmanuel MAQUET, Conseiller municipal de Mers-les-Bains
- Monsieur Emile RIQUET, Maire de Saint-Quentin-en-Tourmont
- Madame Marthe SUEUR, Maire d'Ault
- Monsieur Marc VOLANT, Maire de Quend

Représentants des EPCI

- Monsieur Claude HERTAULT (CCPM)
- Monsieur Gérard LHEUREUX (CCPM)
- Monsieur Alain TROUessin (CCVS)
- Monsieur Nicolas DUMONT (CABS)

Suppléants :

Représentants des Communes

- Madame Ariane PLANCHON, Conseillère Municipale de Saint-Quentin-La-Motte-Croix au Bailly

Représentants des EPCI

- Monsieur Guy TAECK (CCPM)
- Monsieur Philippe POUSSIER (CCVS)
- Monsieur Dominique HENOCQUE (CABS)

ABSENTS EXCUSES :

Représentants du Département de la Somme

- Madame Brigitte LHOMME
- Madame Delphine DAMIS-FRICOURT
- Madame Nathalie TEMMERMANN
- Monsieur Francis LEC

Représentants des Communes

- Monsieur François BIZET, Conseiller Municipal de Ponthoile
- Monsieur Jean-Yves BLONDIN, Maire de Lanchères
- Monsieur Reynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-La-Motte-Croix au Bailly
- Monsieur Jean-Marie MACHAT, Maire d'Estreboeuf

Représentants des EPCI

- Monsieur Laurent JACQUES (CCVS)
- Monsieur Emmanuel DELAHAYE (CABS)

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Représentants des Communes

- Monsieur Raynald BOULENGER, Maire de Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly a donné pouvoir à Madame Ariane PLANCHON, Conseillère Municipale

Participaient également à cette réunion

- Monsieur Bruno DALLE
- Monsieur Pierre DE LIMERVILLE
- Monsieur Bruno DROZ-BARTHOLET
- Monsieur Hervé LEU
- Monsieur Florian BOUTHORS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Thierry BALESSENT
- Monsieur Matthieu BLIN
- Madame Valérie MONFLIER
- Madame Corinne VASSALLI, Directrice de l'Environnement, Conseil Départemental de la Somme

Sont également excusés

- Monsieur Yann DUFOUR, Directeur de l'Environnement au Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard
- Monsieur Jean-Luc POUGET, Directeur Général des Services du Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Frédéric LEONARDI, Directeur Général Adjoint Conseil Départemental de la Somme
- Madame Flavie DUTRY, Adjoint au Directeur Général Adjoint, Conseil Départemental de la Somme
- Monsieur Jean-Luc NOTEBAERT, Trésorier d'Abbeville

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 20 JANVIER 2020

1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2020

Monsieur HAUSSOULIER ouvre la séance du Débat d'Orientations Budgétaires 2020. Il laisse la parole aux différents services du Syndicat Mixte.

Florian BOUTHORS présente les opérations d'aménagement relatives aux ZAC ainsi qu'aux communes. Il fait un point sur la GEMAPI et les systèmes d'endiguement.

Thierry BIZET présente le Centre Conchylicole ainsi que les pistes cyclables.

Hervé LEU présente les opérations liées à la gestion des Milieux Naturels.

Bruno DALLE présente les investissements de la Régie de Destination Baie de Somme.

Lors du débat, Monsieur DAVERGNE pose une question sur le plan de financement relatif au tronçon 4 du Plan Vélo et demande si la commune de Cayeux-sur-Mer finance. Monsieur LECOMTE répond que la commune finance à hauteur de 40 %. Madame BOURGAU demande où passe le sentier du littoral entre Saint-Valery-sur-Somme et le Crotoy. Hervé LEU explique le tracé. Monsieur MAQUET rappelle que les résultats de Destination Baie de Somme résultent du bon travail des salariés de Destination Baie de Somme. Il tient à les féliciter. Bruno DALLE indique que la régie de Destination Baie de Somme a fait une excellente année 2019. Monsieur HAUSSOULIER conclut en remerciant l'ensemble des services du Syndicat Mixte et son Directeur Général. Il indique qu'en 2020 le Syndicat Mixte sera labellisé EPAGE. Il informe l'assemblée délibérante du départ en retrait d'Hervé LEU et le remercie pour l'ensemble et la qualité du travail qu'il a accompli durant toutes ces années. Il salue et remercie l'ensemble des Maires mais également les Présidents des EPCI et le Département pour leur confiance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a débattu, à l'unanimité, sur les orientations budgétaires 2019 sur la base du document présenté en séance.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

2 - Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 9 décembre 2019

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu du Comité Syndical en date du 9 décembre 2019.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

3 - Marchés Syndicat Mixte / Destination Baie de Somme

1. Autorisations données au Président de souscrire des Marchés

1. Le Crotoy – Travaux Quartier Nord

Une consultation sera lancée prochainement pour les travaux d'aménagement du quartier Nord du Crotoy.

Le marché sera décomposé en 2 lots :

- Lot n° 1 : VRD
- Lot n° 2 : Espaces Verts

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique. Le prévisionnel des travaux s'élève à 710 000 €HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux Travaux quartier Nord Le Crotoy ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

2. Marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle, Somme, Authie

Une consultation a été lancée pour le marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle, Somme, Authie.

Le marché sera décomposé en 2 lots :

- Lot n° 1 : Système endiguement Bas-Champs
- Lot n° 2 : Système endiguement Somme Authie

Procédure avec négociation conformément aux dispositions des articles L.1224-3 R.2124-3 3° et R.2161-12 à R.2161-20 du Code de la Commande Publique.

Un avenant au PAPI est en cours de signature. Les arrêtés et les conventions de financement ne sont pas encore établis par tous les financeurs. L'ensemble de ces actes administratifs restent à réaliser au cours du 1^{er} semestre 2020. De ce fait, une demande de commencement anticipé sera adressée à chacun des financeurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif au marché d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre du PAPI Bresle, Somme, Authie ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

3. Réalisation d'infrastructures cyclables plan vélo Baie de Somme – Tronçon 4 : Cayeux-sur-Mer à la Mollière

Une consultation sera lancée pour un marché de travaux d'aménagement de la piste cyclable secteur S1 Tronçon 4 : Cayeux-sur-Mer à la Mollière.

Le marché sera décomposé en 2 lots :

- Lot n° 1 : VRD
- Lot n° 2 : Espaces Verts

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique. Le montant prévisionnel estimatif est de 850 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif aux travaux d'aménagement de la piste cyclable secteur S1 Tronçon 4 : Cayeux-sur-Mer à la Mollière ainsi que l'ensemble les actes d'exécution s'y rapportant.

4. Marché de fourniture et livraison de maillots de bains, accessoires et jeux de piscine pour la boutique de l'Aquaclub

Une consultation sera lancée dans les semaines à venir pour la mise en place d'un marché de fourniture et livraison de maillots de bains, accessoires et jeux de piscine pour la boutique de l'Aquaclub.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée avec un montant prévisionnel annuel de 30 000 €HT environ, qui sera conclu sous la forme d'un accord cadre/marché à bons de commande, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois une année, avec un maximum annuel de 53 000 €HT. Le marché sera composé de quatre lots, qui seront chacun attribués à un ou plusieurs opérateur(s) économique(s) (maximum 3) :

- Lot 1 : maillots de bains sport aquagym
- Lot 2 : maillots de bains plage loisirs
- Lot 3 : accessoires de piscine
- Lot 4 : bouées et jeux

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer, par anticipation, le marché relatif à la fourniture et livraison de maillots de bains, accessoires et jeux de piscine pour la boutique de l'Aquaclub ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

2. Attributions de marchés

1. Etude des Chiroptères sur la zone spéciale de conservation « estuaires et littoral picards »

Une consultation a été lancée pour un marché d'études concernant les populations de chiroptères sur la zone spéciale de conservation du site Natura 2000.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique. Le montant prévisionnel estimatif est de 82 495 € HT.

2 entreprises ont répondu :

- Le cabinet d'études et de recherches en Environnement (CERE sise à Saint-Quentin 02) pour un montant de 74 990 € HT.
- Le cabinet BIOTOPE Picardie Nature Groupement (Amiens 80) pour un montant de 90 000 € HT.

Suite à l'analyse des offres, il a été proposé de retenir l'offre du Cabinet BIOTOPE Picardie Nature, offre économiquement et techniquement la plus avantageuse pour un montant de 90 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché de l'Etude des Chiroptères sur la zone spéciale de conservation « estuaires et littoral picards » avec BIOTOPE Picardie Nature Groupement pour un montant de 90 000 € HT ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

2. Cartographie des Habitats naturels de la zone spéciale de conservation « Estuaires et Littoral Picards : Baies de Somme et d'Authie »

Une consultation a été lancée pour la passation d'un marché d'études visant à caractériser, cartographier et estimer l'état de conservation des habitats naturels sur la zone spéciale de conservation du site Natura 2000 : « Estuaires et Littoral Picards » dans le cadre de la réactualisation du document d'objectifs. La mission comprend un inventaire de terrain puis une analyse de cet inventaire.

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du Code de la Commande Publique. Le montant prévisionnel estimatif est de 126 856 € HT.

4 entreprises ont répondu :

- SAS LURONIUM sise à Démouville (14) pour un montant de 79 625 € HT
- SIMON SARL PEPIN HUGONNOT sise à Blassac (43) pour un montant de 88 850 € HT
- BIOTOPE sise à Rinxent (62) pour un montant de 227 250 € HT
- AUDDICE sise à Roost-Warendin (59) pour un montant de 117 000 € HT

Suite à l'analyse des offres consultable en séance, il a été proposé de retenir l'offre du Groupe SIMON SARL PEPIN HUGONNOT, offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 88 850 € HT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le marché d'études relatif à la Cartographie des Habitats naturels de la zone spéciale de conservation « Estuaires et Littoral Picards : Baies de Somme et d'Authie » pour un montant de 88 850 € HT avec le groupement SIMON SARL PEPIN HUGONNOT ainsi que l'ensemble des actes d'exécution s'y rapportant.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

4/1 - Contrats de maintenance - Proposition commerciale de maintenance avec SYSTEL

Dans le cadre de la maintenance de l'installation téléphonique du Golf de Belle Dune, la société SYSTEL propose une offre de maintenance pour 1 année, renouvelable deux fois un an, à compter de janvier 2020, dont le montant annuel s'élève à 315 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la proposition commerciale avec la société SYSTEL, qui a été consultable en séance et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

4/2 - Contrats de maintenance - Proposition commerciale de maintenance avec EHR SOFT / logiciel VEGA

Dans le cadre de la maintenance du logiciel de gestion VEGA, utilisé au Cap Hornu, la société EHR SOFT propose une offre de maintenance pour l'année 2020, dont le montant s'élève à 5625,54 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la proposition commerciale avec la société EHR SOFT, qui a été consultable en séance et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

5 – Budget Principal - Lancement de la consultation de plusieurs prêts pour financer le portage des Opérations du PAPI

Pour permettre au Syndicat Mixte de mener à bien le programme PAPI, et dans l'attente de l'encaissement de certaines subventions ainsi que du FCTVA, le Syndicat Mixte doit souscrire plusieurs prêts ou lignes de Trésorerie, ou avances de Trésorerie pour un montant maximum de 8 millions d'Euros sur des durées variables pouvant aller jusqu'à 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer la consultation auprès des organismes bancaires en vue de l'obtention de plusieurs prêts, ou lignes de Trésorerie, ou avances de Trésorerie pour un montant maximum de 8 millions d'Euros remboursable sur une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

DESTINATION BAIE DE SOMME

6 – Destination Baie de Somme - Lancement de la consultation de plusieurs prêts pour financer les Investissements

1 – Aquaclub de Belle Dune :

La demande de Permis de construire pour la réhabilitation de l'Aquaclub de Belle Dune et la construction du bassin de nage a été obtenue fin 2019. Les travaux débuteront dès le 1^{er} septembre 2020.

Lors de la présentation du projet sur ces deux dernières années, il a été proposé que ces travaux soient financés partiellement par recours à l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer une consultation auprès des organismes bancaires en vue de l'obtention d'un, ou plusieurs prêts, d'un montant global de 4 500 000 € remboursable sur une durée d'amortissement de 20 ans.

2 - Extension du Club House du Golf de Belle Dune :

Les travaux de l'extension du Club house sont terminés.

Lors de la présentation du Budget 2017, il avait été proposé que ces travaux soient financés par recours à l'emprunt. Le montant des subventions est désormais connu.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer la consultation auprès des organismes bancaires en vue de l'obtention d'un prêt d'un montant de 240 000 € remboursable sur 20 ans.

3 – Investissements sur l'Hôtel Restaurant du Cap-Hornu :

Une vaste campagne de travaux de rénovation des chambres, des salles de bains et de remplacement des huisseries et des radiateurs électriques sera achevée en 2020.

Il a été proposé de lancer les consultations en vue de la souscription d'un prêt bancaire destiné à financer le coût des travaux de rénovation sur le site de l'Hôtel-restaurant du Cap Hornu pour un montant de 400 000 € sur une durée de 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à lancer la consultation auprès des organismes bancaires en vue de l'obtention d'un prêt d'un montant de 400 000 € remboursable sur 10 ans.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

7 - Plan Vélo Baie de Somme - Convention technique avec le Conseil Départemental de la Somme pour les aménagements de traverse d'agglomération à Quend RD 32d

Dans le cadre de la réalisation des pistes cyclables, le Syndicat Mixte est autorisé à réaliser des aménagements sur la RD 32d.

Une convention technique et financière régleme les obligations des parties.

L'entretien, la maintenance et /ou le remplacement des ouvrages seront aux frais du Syndicat Mixte afin de conserver à ces biens la destination qu'ils ont reçue.

La convention est signée pour une durée de 18 ans à compter de la date de commencement des travaux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention technique et financière et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

8 - Convention de partenariat tripartite avec l'Office National des Forêts (ONF) et le Conseil Départemental de la Somme

La présente convention a pour objet :

- de valider les itinéraires de promenade cyclables proposés par la collectivité.
- de définir les modalités d'entretien ou de réalisation de travaux sur ces itinéraires dans le cadre d'une délégation de Maîtrise d'ouvrage. Ces travaux concernent l'entretien du balisage et la fauche des accotements du réseau.

Pour information, le Conseil Départemental de la Somme sera signataire de cette convention pour le réseau cyclable points nœuds, complétant notre boucle du Geai.

La convention est conclue pour une durée de trois ans (période 2020-2023). Elle sera reconduite tacitement pour 3 an(s) sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties.

Pour les trois prochaines années, l'entretien sera réalisé par les équipes d'entretien du Plan Vélo dont le coût est financé dans le cadre de la convention financière avec le Conseil Départemental de la Somme. A compter de 2023, l'entretien

sera assuré par l'ONF. Son coût est estimé à 200 €/km soit pour 11 kms 2 200 €HT par an.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec l'ONF et le Conseil Départemental de la Somme et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

9 - ZAC de la frange nord de Quend-Plage-les-Pins

Etudes complémentaires et dossiers réglementaires Conventions financières avec la Commune

Des conventions financières avec la Commune de Quend doivent être mises en œuvre pour engager les études complémentaires et les dossiers réglementaires suivants :

- les études techniques complémentaires (géomètre, études de sol etc.),
- l'élaboration des fiches des lots de la ZAC,
- le dossier d'autorisation « Loi sur l'Eau »,
- le dossier de réalisation de ZAC.

La durée de ces conventions sera de trois ans.

Le coût de ces études et de l'élaboration des dossiers réglementaires est estimé à 90 000 € HT.

Monsieur VOLANT ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver le lancement des études complémentaire et des dossiers réglementaires et a autorisé le Président à signer les conventions financières avec la commune de Quend ainsi qu'à solliciter le Conseil Départemental pour le financement de ces dossiers.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 14

10 - Aquaclub de Belle Dune / Création d'un bassin de nage

Convention avec la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre

Afin de pouvoir assurer la création du bassin de nage, la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre confie au Syndicat Mixte la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

La présente convention permet de confier l'exécution de la mission au Syndicat Mixte en qualité de maître d'ouvrage unique.

A ce titre, il accomplira les démarches administratives nécessaires à la réalisation du bassin de nage après validation par la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre.

La Communauté de Communes s'oblige à apporter son soutien financier à hauteur de 3,5 millions d'euros nécessaires à ce projet déductions faites des subventions.

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle sera renouvelable par tacite reconduction.

La convention précise également dans les grands principes les modalités d'exploitation du site, qui consisteront à assurer une gouvernance commune du bassin de nage, permettant ainsi à la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre de mettre en place une politique d'accès aux habitants et aux scolaires. Le fonctionnement sera défini précisément au travers d'une autre convention.

Il est également prévu que le Syndicat Mixte crée une Société Publique Locale qui permettra de gérer l'ensemble de ses sites touristiques y compris l'Aquaclub.

Par conséquent, la propriété de l'Aquaclub sera transférée à la future Société Publique Locale. La Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre deviendra donc actionnaire de cette SPL et sera détentrice de parts à hauteur de 3,5 millions d'euros (montant de son investissement pour le financement du bassin de nage).

Monsieur HERTAULT ne prend pas part au vote. Monsieur HAUSSOULIER rappelle que ce dossier est très important. Il indique que par la suite, la régie deviendra une Société Publique Locale.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver la convention avec la Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre et a autorisé le Président à la signer.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 6

Collège des Membres des Communes : 15

11/1 - Construction d'un Centre Culturel à Ault - Passation d'avenants

Lot 1 – Gros Œuvre : avenant n° 1

Le montant initial du marché s'élève à 613 492,43 €HT.

Un avenant n° 1 au lot 1 : Gros Œuvre est donc nécessaire. Il reprend les plus ou moins-values suivantes :

Travaux en plus-value :

Fourniture d'une membrane d'étanchéité sur murs périphériques enterrés.....+15 527,70 € HT

Travaux en moins-value :

Etude géotechnique3707,82 € HT

Optimisation du contreventement..... - 6999,99 € HT

Total en Moins-Value..... - 10 707,81 € HT

Le montant de la plus-value s'élève à 4 819,89 € HT. Le marché est porté à la somme de 618 312,32 € HT soit 741 974,78 € TTC, soit une augmentation de 0,79 %.

Madame SUEUR ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 1 – Gros Œuvre et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 14

11/2 - Construction d'un Centre Culturel à Ault - Passation d'avenants - Lot n°4 : Menuiseries extérieures : avenant n° 1

Un avenant n° 1 au lot 4 : Menuiseries extérieures est donc nécessaire. Il reprend les plus ou moins-values suivantes :

Le montant initial du marché s'élève à 115 457,00 € HT.

Travaux en plus-value :

Ajout de ferme portes hydrauliques et de bâtons inox6 598,80 € HT

Renforcement du mur rideau.....2 801,80 € HT

Total Plus-Value.....9 400,60 € HT

Travaux en moins-value :

Suppression du rideau acoustique.....-8 727,00 € HT

Réduction de la surface de mur rideau -1 314,60 € HT

Total Moins-Value.....-10 041,60 € HT

Le montant de la moins-value s'élève à 641,00 € HT. Le marché est porté à la somme de 114 816,00 € HT soit 137 729,20 € TTC, soit une diminution de 0,56 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 4 – Menuiseries Extérieures et a autorisé le Président à le signer.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 14

12 – Accueil du Directeur du Service Patrimoine Naturel du Muséum Histoires Naturelles

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a décidé, à l'unanimité, d'autoriser le Président à prendre en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de repas du Directeur du Muséum d'Histoires Naturelles.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

13 – Rapport d'Information - Projet de transformation en EPAGE du Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

Le Syndicat Mixte a déposé une demande de transformation en EPAGE le 5 juin 2019 auprès du Préfet Coordonnateur du Bassin Artois Picardie. Par courrier en date du 9 décembre 2019, le Préfet Coordonnateur a informé le Syndicat Mixte que le dossier de labellisation était recevable. Conformément au VII bis de l'article L 213-12 du Code de l'Environnement, les Comités de Bassin Artois Picardie et Seine Normandie et les 4 Commissions Locales de l'Eau (CLE) des SAGE Somme Aval et Cours d'Eau Côtiers, Authie, Vallée de la Bresle et Yères ont été consultés.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte devra ensuite prendre en compte les éléments formulés par les structures dans les nouveaux projets de statuts et proposer la transformation en EPAGE du Syndicat Mixte à l'ensemble des EPCI adhérents. Ces derniers disposeront de trois mois pour se prononcer.

Lorsque l'ensemble des délibérations aura été pris et que les nouveaux statuts seront adoptés, le Syndicat Mixte sera reconnu EPAGE par Arrêté Préfectoral.

Le Comité Syndical a bien pris acte de cette information.

Collège des Membres du Département : 24

Collège des Membres des EPCI : 12

Collège des Membres des Communes : 15

QUESTIONS DIVERSES

Madame SUEUR remercie le Président pour l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires sur sa commune.

Les délibérations ont été enregistrées au Contrôle de Légalité le

Le relevé de décisions a été approuvé, par les membres du Comité Syndical en date du

Stéphane HAUSSOULIER
Président